

# Assemblée Générale

## Vendredi 2 mars 2018

### Présents

- Mme Nicole LOUBEYRE - 3<sup>ème</sup> adjointe à la Mairie
- M. STOECKLIN - DDCSPP du Cantal
- M. Robert LAGARDE - Président du CDOS Cantal
- Mme Michèle BIELER- Présidente du CORERS AURA
- M. Alban GIRERD - Vice-président du CORERS AURA
- Mlle Laura SCORTESSE - Conseillère Technique Fédérale
- M. Albert LAVERGNE - Ancien Président du Coders

### Excusés

- Mme LAGNEAU - Directrice Départementale de la DDCSPP du Cantal
- M. DESHAYES - Président de la FFRS
- M. Docteur FONT - Chef du Pôle Cardio-vasculaire au CH d'Aurillac
- Mme Colette PARADIS - Présidente de la Retraite Sportive Gym3 Saignes
- M. Christian CHOMETON - Président de la Retraite Sportive Mauriacoise
- M. Serge COMBALBERT - Membre du Comité Directeur du Coders

---

Ouverture de la séance à 10h devant une centaine d'adhérents.

*Patrick JACQUET, Président, remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette Assemblée Générale.*

### 1. Lecture du **rapport moral** par Patrick JACQUET, Président.

- Avant d'ouvrir l'AG, Patrick JACQUET, a demandé aux personnes présentes d'avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés.
- Il remercie les personnes présentes en nombre ce qui témoigne de l'intérêt porté à la Retraite Sportive. Il remercie aussi les membres du bureau, du comité directeur, les animateurs, les bénévoles, Aurélie et les partenaires qui ont été aux côtés du Coders.
- Il indique également le changement important que nous avons connu avec l'intégration au CORERS AURA malgré notre refus et les conséquences qui en découlent.
- Il précise que le Comité ne touchera plus de subvention de la part du Conseil Départemental, qu'il faudra voir pour le CNDS.

### 2. Parole aux invités

#### Mme LOUBEYRE - 3<sup>ème</sup> adjointe à la Mairie d'Aurillac

Mme LOUBEYRE excuse M. le Maire et M. JABIOL. Au nom de l'équipe municipale elle remercie la Retraite Sportive pour son implication dans le bénévolat. Constate que le nombre d'adhérents augmente, que nous avons de nombreuses activités et une cotisation assez basse. La Mairie sera toujours à notre écoute.

### **M. LAGARDE - Président du Cdos Cantal**

M. LAGARDE est heureux de participer à l'AG du CODERS. Comité très présent et un des plus importants du Département. La pyramide (Fédération – Région – Département – Club) est essentiel pour avoir de la visibilité au niveau des collectivités. Le coût de la licence est modeste, les activités sont encadrées et sécurisées. Le Cantal doit trouver sa place dans cette grande région malgré la distance. Il signale que le CDOS est signataire de la plateforme « Sport Santé Bien-être ».

### **M. STOECKLIN - DDCSPP du Cantal**

M. STOECKLIN excuse Mme la Directrice. Il n'a jamais vu un amphithéâtre autant rempli pour une AG, ce qui marque la bonne santé du Comité. La réforme territoriale dépasse le monde sportif, tout va se mettre place avec le temps. Il indique que le CNDS n'est pas un budget de l'Etat mais que les sommes sont issues des taxes sur les jeux, des droits télé, etc. ...). Il dit qu'il va y avoir entre -20% à -25% de baisse pour les subventions. En 2018, les 3 axes seront : l'emploi, la santé et le sport pour tous. La formation et le matériel ne seront pas subventionnés. Il est étonné par le nombre de licenciés et signale qu'il existe un fond d'aide à la prise de la licence qui a été créé avec le CDOS. Il y a également un Fond pour le Développement de la Vie Associative qui offre des formations pour le développement. Pour conclure, il demande de faire remonter des demandes pour l'obtention de la Médaille de la Jeunesse et des Sports (à ce jour 2 candidats pour 27 médailles).

### **3. Lecture du rapport d'activités par Odette VILLAUDIÈRE, Secrétaire.**

#### **Réunions statutaires**

- Le Comité Directeur a adopté les propositions prises lors des réunions du Bureau.
- Le travail de nos commissions a permis de mettre en place : la journée départementale à Mauriac et les deux bulletins de liaison.
- Les Assemblées Générales des clubs se sont déroulées en septembre, notre Comité y était à chaque fois représenté.
- L'Assemblée Générale de la FFRS s'est déroulée à Bellerive sur Allier les 29 et 30 mars.
- Plusieurs réunions du CORERS AURA ont eu lieu à Feurs : deux réunions du Comité directeur le 13 septembre et le 15 novembre et une réunion de la commission formation le 17 octobre.
- La réunion des Présidents de CORERS/CODERS a eu lieu à Paris le 19 octobre.

#### **Développement**

- Effectif toujours à la hausse, avec 2212 adhérents au 31/08/2017 :
  - 539 hommes
    - 90 - 99 : 0
    - 80 - 89 : 45
    - 70 - 79 : 222
    - 60 - 69 : 257
    - 50 - 59 : 15
  - 1673 femmes
    - 90 - 99 : 8 (*dont 2 de + de 95 ans*)
    - 80 - 89 : 127
    - 70 - 79 : 645
    - 60 - 69 : 832
    - 50 - 59 : 61
- 18 activités proposées grâce à l'implication de nos animateurs bénévoles :
  - Nature : cyclo, marche nordique, randonnée, raquettes à neige, ski alpin et fond : 1989 inscrits.
  - Opposition : badminton, bowling, pétanque, swin golf, tennis de table : 288 inscrits.
  - Précision/Concentration : sarbacane, tir à l'arc : 180 inscrits.
  - Expression/Maitrise : aquagym, danse, gymnastique, natation, yoga : 2560 inscrits.

## Formation

Indispensable et obligatoire pour un bon déroulement des activités, en toute sécurité, la formation de proximité est privilégiée pour permettre à un maximum d'adhérents de pouvoir y participer.

- 155 animateurs et 32 en formation
- Cursus Formation Animateur Fédéral
  - FCB* 15 heures
  - PSC1* 7 heures
  - Stagiaire en club* 5 heures
  - Module 1* 25 heures
  - Stagiaire en club* 20 heures
  - Module 2* 35 heures
- Cursus Formation Accompagnant Sportif
  - FCB* 15 heures
  - PSC1* 7 heures
  - Stagiaire en club* 10 heures
  - AS* 25 heures
- Formations 2017 - Cantal :
  - Module 1 à Vic sur Cère du 27 au 30 mars, 13 stagiaires.
  - Formation Commune de Base à Vic sur Cère les 7 et 8 novembre, 20 stagiaires.
  - Module 2 Activités Dansées annulé.
- Formations 2017 - Autres Départements :
  - FCB à Cosne d'Allier les 7 et 8 février, 5 personnes ;
  - Module 1 à Marcoux du 28 au 31 mars, 5 personnes ;
  - Module 2 : Ski de Fond à St François de Sales du 8 au 13 janvier, 3 personnes ; Randonnée à Aspet du 29 mai au 2 juin, 2 personnes ; Marche Nordique à la Roche sur Yon du 3 au 7 avril, 1 personne ; Gymnastique à Conqueyrac du 23 au 28 avril, 1 personne ; Activités Dansées à Barcarès du 10 au 15 septembre, 3 personnes ; Randonnée à Nant du 12 au 17 novembre, 1 personne.
  - Accompagnant Sportif : Pétanque à Carry le Rouet du 19 au 22 mars, 2 personnes.
- Validation des Acquis de l'Expérience (*V.A.E*)
  - Trois demandes accordées en 2017 (randonnée, marche nordique et badminton).
  - Un dossier est en attente.
- Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (*PSC 1*)
  - 58 personnes formées.

## Assurance

- Licence
  - Tableau des garanties sur l'imprimé de la licence ou sur le site de la Fédération
  - Coût 1,40€
  - Elle n'intervient qu'après la couverture de la sécurité sociale et votre mutuelle.
- En cas d'accident
  - Déclarer l'accident dans les 5 jours ouvrés
  - Joindre : une photocopie recto/verso de votre licence, un certificat médical initial précisant la nature de vos blessures

## Médical

- Certificat médical et questionnaire de santé mis en place depuis la rentrée de septembre.

## Technique

- Journée Départementale : 156 adhérents se sont réunis à Mauriac le jeudi 18 mai.

## Communication

- Bulletin de Liaison : l'envoi par courrier ne représente plus que 450 à 500 exemplaires.
- Site internet : les Clubs sont invités à transmettre au Coders toutes les informations qu'ils souhaitent y faire paraître.

## Manifestation

- Aurillac pour Elles : 4<sup>ème</sup> édition le dimanche 8 octobre avec 3 200 participantes.

### Rapport approuvé à l'unanimité

#### Intervention de Marc REBEYRE, trésorier :

*Avant d'aborder les comptes du CODERS, je vais évoquer les conséquences de notre rattachement d'office au CORERS, car il explique le bouleversement de notre gestion et en partie notre résultat comptable. Lorsque la FFRS a demandé au CODERS 15 d'adhérer au CORERS, son Comité Directeur a unanimement justifié son refus sur quatre arguments :*

*1 : les effectifs. Ceux du CANTAL progressent régulièrement, par un bouche à oreille discret et efficace. Le CANTAL était déjà classé 2ème en 2013 au nombre d'adhérents par rapport à sa population. Et depuis, les effectifs ont progressé de 30%. Nous sommes 2260 à ce jour. Qui peut en dire autant dans la nouvelle région ?*

*2 : le fonctionnement du CODERS. Sa santé financière est bonne. Les formations des animateurs sont assurées localement au moindre coût. Enfin, les décisions de son comité directeur sont consensuelles. Autrement dit, le CANTAL n'a pas besoin d'un tuteur.*

*3 : l'éloignement. Les réunions statutaires du CORERS et beaucoup d'autres non obligatoires se déroulent à 7 heures de route AR, à condition de ne pas rencontrer d'aléa climatique ou autre.*

*4 : le coût. L'adhésion coûte actuellement 1€ à chaque adhérent, montant appelé à augmenter fortement dans les prochaines années, car l'autofinancement du CORERS est très faible, tandis que ses frais de fonctionnement sont très élevés.*

*En résumé, l'adhésion coûterait cher aux adhérents sans **RIEN** leur apporter. Nous avions vu juste !*

*Malgré ce refus motivé, la FFRS est passée outre. Pour moi, une adhésion est volontaire, tandis qu'un assujettissement est contraint. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le CANTAL a donc un statut spécial, que j'appelle statut d'assujetti d'office. Notre situation est probablement irrégulière. Pour vous exposer les conséquences de ce rattachement sur notre gestion et sur nos comptes, j'ai examiné le compte de résultat, le bilan et le budget prévisionnel du CORERS adoptés lors de sa dernière AG à laquelle les CODERS auvergnats n'ont pu assister en raison de la neige sur les routes. Nous regrettons que cette AG n'ait pas été reportée, car les prévisions météo concordantes étaient très alarmistes. Je vais donc poser ici les questions que j'aurais posées à cette AG si j'avais pu être présent.*

*Aurélié va projeter à l'écran le budget prévisionnel du CORERS. Car il s'agit aussi de l'argent de nos adhérents sur lequel ils ont leur mot à dire.*

#### **Côté dépenses on trouve notamment:**

- Location de véhicules 10000

- Pourquoi préfère-t-on louer à grands frais des véhicules alors que le coût de l'utilisation de la voiture personnelle, assimilable à un don, ouvre droit au titre de 2017 à une réduction d'impôt de 0.21€/km, ce qui couvre honnêtement les frais de carburant et autres sans qu'il en coûte un sou à l'association ? Pourquoi engager des dépenses d'un tel montant puisqu'on peut les éviter en toute légalité ?
- Commission ETR et commissions diverses 7000
- On aimerait savoir ce que c'est. En quoi une commission a-t-elle un coût ?
- Salons divers 8000
- A quoi cela va-t-il servir ?
- Frais de missions et déplacements 11800
- On voudrait là aussi des précisions. Il s'agit peut-être pour partie de frais kilométriques qu'il serait possible de faire passer en réduction d'impôts.
- Documentation générale communication 10800
- 10800€, ce n'est pas rien. Qu'est-ce que c'est ? S'est-on posé la question de l'efficacité de ces dépenses ?
- Salaire de l'agent de développement 30000
- ce qui représente un salaire de 2500€/mois. Pas mal pour une débutante ! Je ne la connais pas. J'ignore sa qualification, ses compétences et ses attributions, mais je vous laisse imaginer le coût lorsqu'elle sera chevronnée.
- Cotisations salariales 14000
- Frais non remboursés 6000
- Je pense qu'il s'agit des dons ouvrant droit à réduction d'impôts.

#### **Côté recettes, on lit :**

Licences 18000

C'est un autofinancement très faible qui augure inéluctablement une hausse de la cotisation si les subventions diminuent sans que les charges baissent du même montant. Je tiens à dire que lors du comité directeur au cours duquel les comptes du dernier exercice ont été présentés, la Présidente a demandé, sans en justifier l'utilité, un triplement, puis un doublement de la cotisation au CORERS. Je m'y suis fermement opposé tant que les dépenses évitables et inefficaces ne seraient pas fortement sabrées.

Subventions Conseil régional 20000

CNDS Santé et Formation 20000

Vous avez bien entendu « **formation** ». On en reparlera.

Aide à l'emploi 59000

Alors que le salaire est de 44000€, cotisations incluses. Où passe la différence ?

Comme vous le voyez, tout ceci demande des éclaircissements.

Les Présidents des clubs et du CODERS sont ici présents. Je tiens à témoigner de la rigueur de leur gestion. Les comités directeurs mesurent l'utilité de la moindre dépense avant de l'engager, conscients qu'ils gèrent l'argent des adhérents, lesquels ne sont pas tous fortunés ! Dans le CANTAL, nous n'avons pas l'habitude, ni les moyens, d'attacher les chiens avec des saucisses. Le contraste est saisissant entre la gestion locale très serrée et la gestion régionale dispendieuse.

Je tiens à réaffirmer que je ne doute pas de la régularité, de la sincérité et de la valeur probante des comptes du CORERS, ni de la probité de l'équipe qui le dirige.

Avant d'aborder le coût des formations qui pose d'autres problèmes, je laisse Michèle BIELER, Présidente du CORERS depuis 9 ans et pour au moins 3 ans encore, répondre à ces nombreuses questions.

## Questions/Réponses :

*Sachant que le CODERS du CANTAL n'a jamais adhéré au CORERS, sa situation est-elle régulière ?*

- Réponse de Michèle BIELER : Marc est très rigoureux mais oublie que le CORERS n'est créé que depuis 2009, il faut que chacun trouve sa place. Techniquement ce n'est pas le CODERS qui adhère mais les adhérents avec la prise de la licence (1euro/licence).

*Frais de locations de véhicules 10 000€ et frais de missions et de déplacements 11 800€ (Pourquoi préfère-t-on louer à grands frais des véhicules alors que le coût de l'utilisation de la voiture personnelle, assimilable à un don, ouvre droit au titre de 2017 à une réduction d'impôt de 0.21€/km, ce qui couvre honnêtement les frais de carburant et autres sans qu'il en coûte un sou à l'association ? Pourquoi engager des dépenses d'un tel montant puisqu'on peut les éviter en toute légalité ?)*

- Réponse de Michèle BIELER et Alban GIRERD : au vu de l'éloignement entre les différents départements c'est normal d'avoir des frais de déplacements élevés. Le rescrit fiscal est utilisé pour les réunions de bureau et du comité directeur. La location de véhicule sert à mutualiser les déplacements ce qui diminue le coût des frais (location d'un mini bus pour 9 personnes cela évite le remboursement des frais de deux voir trois voitures).

*Commissions ETR et autres : 7 000€ Qu'est-ce que c'est ? En quoi une commission est-elle une charge ?*

- Réponse de Michèle BIELER : ETR - Equipe Technique Régionale - rassemblement des instructeurs fédéraux régional et de la commission formation (membres et référents).

*Salons divers 8 000€ - A quoi cela va-t-il servir ?*

- Réponse de Michèle BIELER : les salons sont l'occasion de permettre à un public non licencié de venir découvrir la Retraite Sportive. Grâce aux salons, trois clubs ont été créés. Les stands sont mis gratuitement à disposition. Le coût représente : les frais de déplacement, les repas et nuitées (si nécessaire).

*Documentation pour communication 10 800€ De quoi s'agit-il ? S'est-on posé la question de l'efficience de ces dépenses ?*

- Réponse de Michèle BIELER : plusieurs livrets sont mis à disposition : annuaire AURA, Livret activité marche nordique, livret activité tir à l'arc, document vivons sport, livret de la forme. Création de Roll 'up.

*Rémunération de l'agent de développement 44 000€ Ce qui correspond à une rémunération de 2 500€ par mois. On aimerait connaître sa qualification et ses missions.*

- Réponse de Laura SCORTESSE : Conseillère Technique Fédérale depuis janvier 2018 (35heures/semaine) rattachée au CORERS AURA. Plusieurs missions : soutien aux Clubs et création de nouveaux, dispense des formations, médical (SMS), journée des femmes, animation dans les salons, aide les associations sur les dossiers CNDS.

*SMS ?*

- Réponse Laura SCORTESSE : la section SMS (Sections Multi activités Senior) demande une formation particulière (à faire après le M2). Accueil des personnes après maladie qui ne se sentent pas capable d'intégrer un groupe.
- Lucien LAPORTE et Michèle MAZARS : les clubs du Cantal accueillent déjà des gens dans ce cas, il y a des contacts avec le CDOS.
- Michel BONNET : les animateurs ne sont pas là pour ça, ils ne sont pas médecins.

*Pourquoi surfacturer les formations ?*

- Réponse Michèle BIELER : les budgets sont établis par les référents formation.

Intervention de Marc REBEYRE, trésorier :

### **Les formations.**

Avant son assujettissement d'office au CORERS, le CODERS 15 organisait les formations de ses animateurs (FCB, M1 et certains M2) et il en réglait les factures. Actuellement, le CODERS continue à les organiser, mais il ne règle plus les factures. C'est le CORERS qui s'en charge avec l'argent qu'il prélève sur le CODERS. Mais il y a un problème: il nous prélève 20% de plus que ça lui coûte. 20% pour émettre 3 chèques, c'est cher, **c'est même très cher !**

Ainsi, lorsqu'on a 20 inscrits à une FCB, le coût individuel est divisé par 16. Si on a 16 inscrits à un M1, le coût individuel est divisé par 12 etc... Ce supplément serait, paraît-il, destiné à couvrir des annulations. Mais les assurances sont là pour ça ! Pourquoi mettre les annulations éventuelles à la charge des CODERS ? Et si les assurances ne couvrent pas certaines annulations, le CORERS a les moyens d'en supporter le coût au lieu de financer des dépenses évitables. Le tableau projeté à l'écran le met en évidence.

Ainsi :

- pour la dernière FCB du 7 et 8/11/2017 le CORERS a prélevé au CODERS 1240€ pour une formation qui lui a coûté 1035.32€;
- pour le prochain M1 le CORERS prélèvera 3125€ pour une formation qui coûtera 2603€. On notera que les 3125€ incluent en outre une majoration de 10€ **par stagiaire et par stage** pour couvrir des frais de gestion non définis dont on ne perçoit pas la réalité.

La ligne « formations » est équilibrée dans le budget prévisionnel. Mais lorsque les comptes sont arrêtés, on voit clairement que le CORERS se fait systématiquement du bénéfice sur le dos des CODERS. Ainsi, on peut lire dans le compte de résultats :

	2016	2017 du 01/01 au 30/06
Prélevé aux CODERS	60 885	50 635
Coût des formations	55 391	47 139
Bénéfice	5 494	3 496

Ce problème de surfacturation a été posé par Patrick lors du dernier comité directeur du CORERS. J'ai lu le compte rendu, sans y trouver de réponse. Sa question était pourtant claire et argumentée ! Je me suis donc rapproché de la FFRS pour savoir si elle préconisait ce prélèvement. Sa réponse a été négative. La Fédé a confirmé qu'il s'agissait d'une initiative souveraine du CORERS.

Et en plus, je vois que le CNDS verse au CORERS des aides aux formations qui, sauf erreur de lecture de ma part, ne sont pas affectées aux formations. J'en ignore le montant et l'affectation. Seraient-elles détournées de leur objet ?

Je laisse la Présidente répondre à ces questions.

En résumé, le CORERS nous coûtera :

Cotisations 2 260€ ; Surfacturation de la FCB 205€ ; Surfacturation du M1 522€ ; Surfacturation du M2 (estimé) 700€ ; Total **3 687€**

Et en contrepartie nous n'avons : **RIEN**

Dans le CANTAL, la présence et la disponibilité de nombreux animateurs formés sur place expliquent le succès des clubs et la progression des effectifs. On ne va pas rechercher à grands frais les adhérents. On se contente d'accueillir chaleureusement ceux qui viennent. Et ça fonctionne ! L'assistance nombreuse à notre AG témoigne de la vitalité de la RS et de l'implication des adhérents.

*Nous n'engageons pas de dépenses onéreuses et ostentatoires pour avoir, peut-être, un entrefilet et une photo dans le journal. C'est pour cela que nous demandons une réorientation des ressources du CORERS des locations de véhicules, des salons, des déplacements induits, des repas etc...vers les formations et non le contraire. Avant de dépenser autant d'argent pour tenter de recruter quelques adhérents supplémentaires, il faut aussi écouter et entendre ceux qui y sont pour qu'ils y restent.*

*Il va être difficile de justifier le prélèvement de 1€ au profit du CORERS dans ces conditions.*

*On peut résumer en quelques mots tout ce qui a été dit : « I want my money back ». J'en veux pour mon argent. Car le compte n'y est pas.*

*Au cas où la Présidente n'aurait apporté que des réponses négatives ou répondu à côté:*

*Madame la Présidente, ce n'est pas en apportant des réponses négatives à toutes nos demandes et nos propositions ou en éludant nos questions, que vous établirez un indispensable dialogue constructif entre bénévoles bien élevés soucieux de trouver un mode de fonctionnement confiant, équilibré et serein.*

*J'aimerais que les personnes présentes posent des questions et reprennent celles qui seront éludées parmi celles-ci :*

- *A propos du développement, combien de clubs ont été créés sur le dernier exercice, en dehors des clubs issus de scissions ?*
- *Combien d'adhérents supplémentaires résultent de ces créations de clubs ?*
- *Combien de clubs ont quitté la RS, non seulement dans l'ALLIER mais aussi ailleurs, et avec quels effectifs*
- *Le prix de revient d'un adhérent supplémentaire résultant des actions de développement financées à grands frais a-t-il été calculé ? (rémunération de l'agent de développement, déplacements, locations de stands, objets publicitaires, etc. divisé par le **nombre net** d'adhérents supplémentaires)*
- *Le CORERS a-t-il cherché à savoir pourquoi les clubs quittent la Fédé ?*
- *Décus par les orientations exagérément ambitieuses de la FFRS, à mille lieues de leurs préoccupations quotidiennes, plusieurs clubs s'interrogent actuellement sur le maintien de leur adhésion à la FFRS. L'assujettissement d'office au CORERS est la goutte d'eau de trop. Quelles raisons leur donnez-vous de rester à la FFRS ?*

Au vu de l'heure tardive, Patrick JACQUET, Président, reprend la parole afin que l'AG se poursuive.

#### **4. Lecture du bilan financier par Marc REBEYRE, Trésorier**

- Recettes : 42 401€
- Dépenses : 46 726€

Le compte de gestion fait apparaître un déficit de 4 325€ qui s'explique :

- Adhésion au CORERS (1€uros par adhérent) pris en charge par le CODERS.
- Arrêt de la subvention du Conseil Départemental.
- Augmentation du coût des formations.

### **Rapport approuvé à l'unanimité**

#### **5. Intervention de Jean-François DERNIS, vérificateur aux comptes.**

- M. DERNIS n'a trouvé aucune erreur et atteste que la comptabilité est très bien tenue.



- 6. Lecture du budget prévisionnel** par Marc REBEYRE, Trésorier  
→ Dépenses/Recettes : 45 000€

### **Rapport approuvé à l'unanimité**

- 7. Lecture du rapport d'orientation** par Patrick JACQUET, Président.

#### **Formations 2018**

---

- Formations organisées dans le Département : Module 1 du 3 au 6 avril à Vic sur Cère ; Module 2 randonnée pédestre du 4 au 8 juin au Lioran ; FCB les 6 et 7 novembre à Vic sur Cère.
- Formations extérieures : Module 2 : ski alpin et raquette à neige à Pralognan du 21 au 26 janvier - 3 personnes ; cyclotourisme à Doucier du 11 au 15 juin - 3 personnes ; randonnée pédestre à Montgenèvre du 2 au 7 septembre - 1 personne ; tir à l'arc à Carqueiranne du 30 septembre au 5 octobre - 1 personne.
- 1 demande de Validation des Acquis de l'Expérience acceptée.
- PSC 1 suivant la demande.

#### **Journée Départementale**

---

- Elle aura lieu en octobre à Mauriac.

#### **Pour la bonne cause**

---

- 5ème édition d'Aurillac pour Elles le dimanche 14 octobre 2018.

#### **Info**

---

- Le 15 mars à St-Jorioz se tiendra l'Assemblée Générale de notre Fédération.

**8. Appel à de nouveaux vérificateurs aux comptes**

- Michel BONNET de la RS Sud Cantal se propose pour vérifier les comptes du Coders en 2018.

*Intervention d'Alban GIRERD : il trouve dommage d'être venu à un procès. Met en garde les clubs qui voudraient partir de la Fédération, que cela pourrait coûter cher en cas d'accident.*

- 9. Clôture** de l'assemblée générale à 12h15 suivie du pot de l'amitié.